

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS
A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les profits de la Droite

M. Méline a maintes fois affirmé, à la tribune de la Chambre, que l'alliance avec la Droite était anodine en ses effets.

Les dernières élections nous ont édifiés sur les complaisances du gouvernement à l'égard des monarchistes et des ralliés, qui formaient une partie si notable de sa majorité.

Au surplus, — à présent que cela ne tire plus à conséquence, pour eux, du moins — les journaux conservateurs nous révèlent assez volontiers les avantages que leurs amis ont retirés de leurs compromissions avec ces infâmes républicains.

L'Univers est, à cet égard, assez piquant. Parlant du ministère probable qui ne saurait, d'après les votes de mardi, donner de satisfactions d'aucun genre aux réactionnaires, l'Univers s'exprime dans les termes suivants :

« Quel que soit son programme, les catholiques devront modifier l'attitude qu'ils ont gardée en ces derniers temps. Le langage relativement modéré du ministère Méline et l'épreuve des élections générales nous commandaient la patience. Nous avons été patients et nous en avons tiré quelques profits. »

De quel profit est-il question ici ? Le journal conservateur ne nous le dit pas, mais il n'est pas très difficile de le deviner. Il s'agit sans doute de ces menues faveurs qui, avec le scrutin d'arrondissement, concourent si puissamment à la réélection des députés sortants, que le ministère Méline a prodiguées à ses alliés de droite.

Cela n'a pas pour nous la saveur d'une révélation, mais il est piquant de voir les intéressés eux-mêmes, reconnaître que le pacte n'a pas été une duperie pour eux, ainsi que certains voudraient le faire croire.

C'est avec ce « profit » là, qu'on a récompensé les droitiers.

Ils donnaient leurs voix au gouvernement qui leur rendait cela en palmes académiques, en rubans du Mérite agricole ou en déplacements des fonctionnaires irréprochables qui étaient ces braves ralliés ; ils votaient pour le ministère, et le ministre de l'Intérieur mobilisait ses agents en leur faveur.

Tel est le résultat le plus direct de la compromission à laquelle nous avons assisté pendant deux années.

Le plus intéressant se passait dans la coulisse.

Dira-t-on encore, après l'aveu de l'Univers, que cette union était simplement platonique ?

La crise ministérielle

La crise ministérielle se complique grâce au Président de la République dont l'attitude en cette circonstance est inexplicable.

M. Sarrrien avait déclaré qu'il ne voyait que deux solutions : la constitution d'un cabinet pris dans les 295 voix républicaines augmentées de celles de quelques modérés, ou bien l'appel de M. Bourgeois, chef naturel de la majorité républicaine qui s'est groupée sur l'amendement Ricard.

Le président sans répondre à ces observations, a remercié M. Sarrrien de ses efforts et a déclaré qu'il réfléchirait.

La limitation du mandat donné à M. Sarrrien, les proscriptions de personnalités politiques, toutes ces manœuvres qu'aucun président n'effectua, ont eu une répercussion profonde dans le monde parlementaire qui y a vu une sorte d'acheminement hypocrite vers le pouvoir personnel.

Cette attitude émeut avec quelque raison l'opinion publique ; mais nous osons espérer que les députés républicains de la Chambre et les sénateurs, gardiens de la Constitution, sauront rappeler à l'ordre notre président par trop autocrate.

M. le président de la République a fait appeler M. Peytral, vice-président du Sénat : M. Peytral a exposé ses idées sur la situation politique.

A la suite de cet entretien, M. le président de la République a demandé à M. Peytral s'il accepterait la mission qu'il était disposé à lui confier, de constituer un ministère. M. Peytral n'a pas décliné cette mission, mais a prié M. le président de la République de lui accorder jusqu'à aujourd'hui cinq heures pour lui donner sa réponse définitive.

M. Peytral, sans appartenir à la gauche la plus extrême est un sincère républicain qui, au cours de ces derniers temps, s'est nettement montré l'adversaire de la concentration à droite.

A titre de simple curiosité et sous toute réserve, nous dirons quels sont les hommes politiques qui semblent devoir entrer dans la nouvelle combinaison : le portefeuille de l'intérieur avec la présidence du conseil à M. Peytral ; le portefeuille de la guerre à M. Cavaignac ; celui des affaires étrangères à M. de Freyssinet ; celui des finances à M. Delombre ; celui de la marine à M. Delcassé ; celui de la justice à M. Sarrrien ; celui de l'instruction publique à M. Charles Dupuy ; celui des colonies à M. Georges Leygues ; celui des travaux publics à M. Jonnart ; celui du commerce à M. Maruéjols ; celui de l'agriculture à M. Viger.

Nous le répétons, on ne peut pas accorder à des documents de ce genre d'autre valeur que celle de la curiosité, car M. Peytral ne s'est pas encore préoccupé de la répartition des portefeuilles.

Sénat

Séance du 21 juin

La séance dure cinq minutes. On lit le procès-verbal, puis le président propose à l'assemblée d'ajourner de nouveau les discussions inscrites à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'un gouvernement soit constitué, ce que le Sénat s'empresse de faire.

INFORMATIONS

Au Palais-Bourbon
Élections contestées

Le deuxième bureau, examinant l'élection du prince d'Arenberg à Bourges, a décidé, à l'unanimité, qu'il fallait absolument empêcher le retour du fait incriminé : appo-

sition de fausses signatures au bas d'affiches électorales. En conséquence, sans demander l'invalidation, puisque M. d'Arenberg a plus de 800 voix de majorité, le bureau a donné au rapporteur, M. Émile Cère, mission de déposer une proposition de loi tendant à frapper les comités qui, à l'avenir, seraient tentés d'user de semblables procédés.

Le deuxième bureau a décidé par 17 voix contre 10 de proposer à la Chambre d'ordonner une enquête sur l'élection de M. Bartissol, député de Narbonne. M. Isnard a été nommé rapporteur.

Procès Zola

La neuvième chambre correctionnelle avait à juger le procès en diffamation intenté à MM Zola et Perrenx, gérant de l'Aurore, par les experts en écritures Belhomme, Couard et Verninac ; mais après le dépôt des conclusions écrites par l'avocat des experts M. Cabannes, le tribunal a renvoyé l'affaire à quinzaine, pour être jugée et plaidée au fond. La présence de M. Émile Zola à l'audience n'a donné lieu à aucun incident.

L'Antisémitisme en Algérie

M. Max Régis, accompagné de M. Firmin Faure, député antisémite d'Oran, a fait une conférence antisémite à Bouffarik.

Après le départ de M. Max Régis, une partie des manifestants qui l'avaient accompagné à la gare de Bouffarik se dirigea vers l'endroit où se tient le marché hebdomadaire, et somma les juifs qui s'y trouvaient d'avoir à s'en aller immédiatement.

Les antisémites renversèrent les étalages et saccagèrent les éventaires israélites. En vingt minutes tout était balayé.

La police, intervenant, opéra plusieurs arrestations.

A l'heure actuelle, le calme est rétabli.

Colonisation algérienne

Un fait extraordinaire et qui n'a pas de précédent dans les annales algériennes vient de se produire au village, de Richelieu, (province de Constantine). Les colons de ce village, qui avaient acheté leurs terres en 1894 par adjudications du domaine et ont été mis dans l'impossibilité de payer le prix d'achat en raison des quatre années de grêle et de sécheresse qu'ils viennent de subir, viennent de recevoir la visite d'un huissier qui, au nom de l'Etat, les somma de payer sous peine d'expulsion. Or, il est matériellement impossible que les colons puissent payer. Si le gouvernement maintient sa décision, tout un village de colons et leurs familles seront jetés sur la grande route sans ressources.

Sinistre maritime

Le Steamer *Rubio* qui s'est perdu sur les roches du Libenter, entre l'île de Molène et l'Aberwrach, appartenait à la Steam Ship-Company Limited, de Newport et de Monmouth, et est assuré au Lloyd. Il allait de Newport à Lisbonne avec 2,000 tonnes de charbon.

Quand le capitaine Davies vit que le *Rubio* allait couler, il donna l'ordre aux dix-sept hommes de son équipage, de prendre place dans trois embarcations. Après avoir louvoyé pendant la moitié de la nuit, les canots arrivèrent en vue de l'Aberwrach.

Les naufragés sont arrivés à Brest et ils ont été placés par M. Hoare, consul d'Angleterre à Brest, dans un hôtel de la ville, en attendant qu'ils soient rapatriés.

La guerre hispano-américaine

Nouveau bombardement
Une dépêche officielle du maréchal Blan-

co annonce que la flotte américaine a bombardé Santiago pendant trois heures.

La batterie Casilda a répondu au feu de l'escadre, tirant 150 coups de canon de gros calibre. La défense des Espagnols a été héroïque.

Le bombardement a causé quelques dégâts à un magasin et à plusieurs maisons de la ville.

CHRONIQUE LOCALE

Informations militaires

Les réservistes du 7^e, propriétaires d'automobiles, qui seraient disposés à mettre leur véhicule à la disposition du commandement pendant les manœuvres d'automne, sont invités à le faire connaître au colonel commandant le 7^e régiment d'infanterie à Cahors, en ayant soin d'indiquer leur nom et le modèle de leur véhicule.

Les officiers de réserve et de la territoriale en résidence à Cahors ou dans la subdivision sont informés qu'ils peuvent, en tout temps, assister aux exercices exécutés par le régiment de Cahors et particulièrement aux marches manœuvres du samedi. Départ de la caserne Bessières à 5 heures du matin, pendant la période d'été.

Examen du brevet élémentaire

Les examens du brevet élémentaire ont commencé lundi dernier, à sept heures du matin, pour se continuer le mardi 21, mercredi 22 et jeudi 23 juin.

Cent aspirantes s'étaient fait inscrire ; quatre-vingt dix-sept se sont présentées ; quarante-huit ont été définitivement admises.

Ce sont par ordre alphabétique :

Mlles Elisabeth Barnabé, Marie Bastit, Elise Bourret, Marie Cantaloube, Marthe Chanié, Marie Chaumel, Elise Courthiade, Berthe Couyba, Germaine Delcieux, Jeanne Delcros, Marie Delpech, Maria Dey, Valérie Estival, Anna Fabre, Ernestine Geniès, Léonie Gorse, Marie Grenier, Pauline Guillien, Julie Herbert, Jeanne Jouffreau, Jeanne Lagarde, Félicie Lascol, Marie Lherm, Emillienne Lasconjarias, Elise Lasfargues, Françoise Mabru, Honorée Maradennes, Marie Maurel, Marie Moussier, Claire Mézecaze, Louise Milbet, Marie Moles, Marie Neulat, Marie Peire, Hélène Peyrichou, Berthe Pouyte, Marie Pressouyre, Geneviève Prieur, Joséphine Raboisson, Marthe Rascalou, Ernestine Régy, Hélène Rey, Marie Rossignol, Julie Saint-Martin, Marie Trinchoy, Marie Tulle, Anaïs Vernet, Constance Vincenet.

Cour d'assises

La session du 3^e trimestre de la cour d'assises du Lot s'ouvrira à Cahors, le lundi 1^{er} août prochain, sous la présidence de M. Delord, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

CAHORS

Grand concert festival

Nous sommes heureux d'annoncer que l'Orphéon de Cahors donnera dimanche prochain, 26 juin, à 8 h. 1/2 du soir, sur les Allées Fénélon, un grand concert festival avec le gracieux concours de l'excellente musique du 7^e de ligne et de l'orchestre symphonique.

Ce concert aura lieu au profit des pauvres de la ville.

Nous ne doutons pas que notre popula-

tion ne réponde avec empressement à l'appel de nos vaillants chanteurs. La modicité du prix d'entrée (30 centimes et 1 fr. les chaises réservées) et la composition particulièrement brillante du programme sont un garant du succès qui est réservé à notre excellente société.

Echos du Palais

Le 24 mai dernier, le tribunal correctionnel de Cahors avait condamné les sieurs Bons père et fils, de Soturac, à une amende légère, pour outrages envers M. Rigoula, maire de Soturac. Les prévenus, malgré cette condamnation, continuaient à poursuivre M. Rigoula de leurs railleries et de leurs mauvais propos.

Pour mettre un terme à ces attaques injustifiées, M. Rigoula cita MM. Bons père et fils devant le tribunal civil de Cahors. Le tribunal vient de faire droit à sa demande et a condamné Bons père et Bons fils, solidairement, à 100 francs de dommages-intérêts, à l'affichage à leurs frais du jugement dans les quatre paroisses de la commune de Soturac et à tous les dépens.

A cette même audience du 20 juin est venue enfin une autre affaire qui avait été plusieurs fois renvoyée.

Le tribunal a condamné M. Brunet, le maire de Trespoux-Rassiels, représentant cette commune, à payer à la famille Pons la somme de 240 fr. 60 pour acquisition de terrain supplémentaire destiné à l'école communale.

Le tribunal a mis hors de cause, sans dépens, M. Henras, ancien maire, et a condamné la commune de Trespoux-Rassiels à tous les frais.

« La tranquillité mutuelle »

Le Conseil d'administration de la « Tranquillité mutuelle » société d'assurance en cas de décès pour les fonctionnaires civils, s'est réuni jeudi dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. André, Inspecteur d'enseignement primaire à Cahors, directeur-fondateur de la Société. Il s'est occupé de quelques détails d'organisation et de l'établissement du règlement prévu par les statuts.

Nous croyons savoir que des adhésions nombreuses arrivent à la Société de tous les points de la France.

Théâtre

Comme nous l'avions annoncé, l'excellente troupe Dujardin a donné sur notre scène l'*Africaine*, grand opéra, de Meyerbeer. Les artistes, comme dans la représentation des *Huguenots*, ont tenu leur rôle à la satisfaction du nombreux public qui était venu les applaudir. Une mention spéciale à M. Gènecaud qui, dans le rôle de Nélusko, a été parfait, et à M^{me} Hérisva, qui a été irréprochable dans le rôle si difficile de Séliska.

Bain forcé

Ces jours derniers, le nommé Blaviel, âgé de 16 ans, demeurant avec sa mère au Port-Bullier, avait un peu trop fêté la dive bouteille. Aussi en passant sur le quai Ségur d'Aguesseau, il ne trouva rien de mieux que de descendre au bord du Lot pour se doucher, il tomba dans la rivière, qui heureusement n'était pas trop profonde en cet endroit.

Blaviel en a été quitte pour un bain forcé.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans vient de publier l'horaire des trains qui sera en vigueur à partir du 1^{er} juillet.

Pas de changement d'heure à signaler dans l'arrivée ou le départ des trains.

Société de pisciculture

L'assemblée générale des membres de la société de pisciculture aura lieu le samedi 25 juin 1898 à 8 h. et demie précises, à l'hôtel-de-ville.

Ordre du jour. — Concours de pêche, compte-rendu de la commission du concours. Questions diverses.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 23 et 26 JUIN 1898

Allegro militaire	X.
Le domino noir (Ouverture)	Aubel.
Prélude de Parsifal	Wagner.
Sonate en ut dièse mineur	Beethoven.
Sigurd (Grande-Fantaisie)	Reyer.
Les tricycles (galop)	Auvray.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 juin 1898

Naissances

Dupuy, Hugues-Jean, boulevard Gambetta, 29.
Teulet, Adrienne-Valentine, rue du Pal.
Fialbas, Jean, rue du Tapis-Vert, 13.

Décès

Lagreze, Anne, veuve Faurie, 63 ans, sans profession, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

LES MASSÉRIES. — Dimanche avait lieu le pèlerinage annuel à Ste-Philomène. Mgr l'Evêque avait tenu à en rehausser l'éclat par sa présence. Dans la foule on remarquait de riches, élégantes et fraîches toilettes, alternant avec les coiffures et costumes aux couleurs éclatantes de nos robustes filles des campagnes. Cette fête, quoiqu'entièrement religieuse, nous procure chaque année de joyeuses et agréables distractions.

Quelques musiciens auxquels nous adressons nos félicitations, prêtaient leur concours.

PUY-L'EVÊQUE — Nécrologie. — On nous écrit :

Dimanche 19 juin courant ont eu lieu au cimetière de Puy-l'Evêque les obsèques de M. Camille Dalché, machiniste du dépôt de Brive, Corrèze.

Plusieurs couronnes ont été déposées sur sa tombe, notamment, une offerte par le personnel du dépôt de Brive, une autre par les anciens Elèves de l'Ecole d'Arts et Métiers et une autre par la jeunesse de Puy-l'Evêque.

Un grand nombre d'amis et de camarades l'ont accompagné à sa dernière demeure et Monsieur Emile Coutrix, ami et camarade d'enfance du défunt, ancien Elève de l'Ecole d'Arts et Métiers, originaire de Puy-l'Evêque, actuellement employé des Ponts et Chaussées à Cahors, a prononcé le discours suivant :

Au nom de la jeunesse de Puy-l'Evêque dont je me fais l'interprète et l'écho, qu'il soit permis à une voix amie, sortie des rangs de ce cortège attristé, d'adresser quelques paroles d'adieu et de regret au cher disparu de la scène du monde.

Camille Dalché âgé de 33 ans, né à Puy-l'Evêque, d'une famille honnête et laborieuse, manifesta, dès son jeune âge, une de ces intelligences précoces qui promettaient de belles espérances ; aussi à la suite d'un concours fut-il admis, comme boursier, à l'Ecole des Arts et Métiers, où il se fit remarquer par son travail, sa bonne conduite et ses progrès.

Ses brillantes études à l'Ecole d'Aix lui valurent un bon numéro de sortie lui permettant d'entrer à la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, comme machiniste.

A ce poste, toujours pénible et difficile, il sut néanmoins se concilier l'estime et la confiance de ses chefs et mériter par son caractère doux et sincère, l'amitié de ses camarades et la sympathie de tous ceux qui l'approchaient. Laborieux et intrépide pour les périlleuses fonctions qui lui étaient confiées, il les a toujours remplies avec un zèle constant et désintéressé, donnant ainsi satisfaction à ses supérieurs et à l'Administration qui, en récompense de ses aptitudes particulières, l'avait élevé naguère au grade de 1^{re} classe.

C'est là que nous le trouvons et là aussi que les caprices du sort viennent l'assaillir pour décourager son ardeur et arrêter cette vie d'abnégation.

Atteint par la maladie qui le hante depuis déjà quelque temps, il lutte néanmoins avec cette énergie qui fait les fortes volontés, jusqu'à l'épuisement de sa force abattue, — et comme le soldat sur le champ de bataille, il tombe lui aussi à son poste d'honneur ce cœur vaillant, plein d'avenir et d'espérance !

Honneur donc, à ce cher ami, puisque comme les braves il sait mourir en faisant son devoir, victime du sort de la destinée ! — Car s'il fut un employé fidèle, il fut aussi le modèle des bons fils, donnant à ses parents par sa gratitude sans bornes et par son ardente affection toute les preuves de cet amour filial, qui font les bonnes natures et les grands cœurs.

Aussi, pour rendre hommage à celui que nous pleurons, à ce passé honnête et si dignement rempli, nous venons nous incliner respectueusement devant cette dépouille mortelle et saluer celui qui, bien jeune encore,

vient de nous être ravi par la fatalité des circonstances. Et si cette froide pierre va nous dérober à jamais le reste de cet ami, — rappelons-nous, à cette heure sombre qu'il nous restera de lui le souvenir impérissable d'une vie toute d'honneur, de probité, de fidélité à ses devoirs comme à ses affections.

Que sa mémoire soit désormais pour nous l'exemple du bon employé et du bon fils, et puissent les témoignages de nos profonds regrets et de nos ardentes sympathies calmer la douleur de ce père désolé et de cette mère inconsolable, aujourd'hui si cruellement éprouvés !

Adieu donc, cher Dalché, ton souvenir restera à jamais dans nos cœurs. Adieu, ou plutôt au revoir dans un monde meilleur objet de nos aspirations et de nos espérances.

Arrondissement de Figeac

PUYJOURDES. — Mort accidentelle. — Mardi 21 courant, le sieur Flaujac, âgé de 60 ans, maçon, revenant de travailler de la ferme du Juge, commune de Martiel (Aveyron), a été victime d'une chute dans laquelle il s'est blessé grièvement ; la mort s'en est suivie. Une enquête a été faite par la gendarmerie de Cajarc.

LISSAC. — Acte de probité. — Le jeune Clodomir Laborie, berger à Lissac chez M. Bories, a trouvé, en revenant de Figeac, une bourse contenant une somme de cent francs en or. Il s'est empressé de la déposer entre les mains de son ancien maître d'école qui l'a remise à M. le maire. Le soir même, la personne qui l'avait perdue a pu la réclamer. Toutes nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON — Tribunal correctionnel. — Le tribunal a condamné pour dévastation de récoltes, les femmes E. C. . . et M. C. . . : la première, à quarante-huit heures et la seconde à vingt-quatre heures de prison, mais cette dernière seule bénéficie de la loi Bérenger.

Toutes les deux sont, en outre, condamnées solidairement aux dépens.

— Les nommés F. B. . . et J. C. . . pêcheurs à Carennac, sont inculpés du délit de pêche pendant la nuit et avec des filets n'ayant pas les dimensions exigées par la loi.

Ces deux prévenus ne comparaisant pas, le tribunal les condamne par défaut à 20 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens.

— Le nommé Célestin Lissac, boulanger à Montfaucon, qui a porté des coups et fait des blessures à sa femme Clotilde Pégourie, est condamné à dix jours de prison avec bénéfice de la loi Bérenger.

— **Adjudication.** — Dimanche dernier ont eu lieu à la mairie de Gourdon les adjudications des travaux d'appropriation de l'ancienne école des frères en caserne de gendarmerie.

Un assez grand nombre d'entrepreneurs de tous les points de la région, s'étaient rendus à cet effet à Gourdon.

Pour le premier lot : *appropriation de l'ancienne école*, 10 entrepreneurs ont soumissionné ; M. Pierre Bordes, peintre à Gourdon, ayant fait le plus grand rabais, soit 17, 50 pour cent, a été déclaré adjudicataire. Le montant de ces travaux est de 10,537 fr. 94.

Pour le second lot : *construction d'un pailillon pour l'Officier, écuries, buanderie, etc.* 5 soumissionnaires se sont présentés, et c'est M. Chassagnette, maçon à Gourdon, qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 13 pour cent. Le montant de ces travaux est de 21 351 fr. 25.

Dès lundi, les adjudicataires ont commencé les travaux.

FRAYSSINET-LE-GOURDONNAIS. — Dimanche dernier, le Conseil municipal s'est réuni à l'effet de procéder à la nomination d'un adjoint. C'est M. Sémirot Antoine, qui a été élu par 7 voix contre 4, données à M. Cocula, Jacques Victor.

GIGNAC. — M. Simbille, maire de notre commune, est décédé lundi dernier. M. Simbille était maire depuis le renouvellement de 1896. Il n'était âgé que de 47 ans

Humour américain

Un Monsieur ayant une visite à rendre dans un hôtel, laisse son parapluie au portemanteau avec l'inscription suivante :

— Ce parapluie appartient à un homme qui peut donner un coup de poing de la force de deux cent cinquante livres — Reviendrai dans dix minutes.

La visite terminée, il vient chercher son parapluie, mais il trouve à la place une autre carte portant ces mots :

— Cette carte a été laissée par un homme qui peut courir vingt milles à l'heure. — Ne reviendrai pas.

BULLETIN FINANCIER

La tenue des cours est aujourd'hui moins satisfaisante, cela tient surtout au manque d'affaires, car pas plus que ces jours derniers, la crise ministérielle ne paraît avoir aucune influence à la Bourse.

Le 3 0/0 clôture à 102,47 au lieu de 102,52 ; le 3 1/2 0/0 à 106,25 en baisse de 17 c. ; l'amortissable à 101,80 au lieu de 101,82.

Le Crédit Foncier se traite à 672, le Crédit Lyonnais à 843 ; la Société Générale à 531 ; le Comptoir National d'Escompte à 587.

La Banque spéciale des valeurs industrielles poursuit son mouvement en avant et cote 182,50. Le Suez clôture à 3690.

Peu d'affaires sur les Chemins français. Le Lyon à 1945 et l'Orléans à 2180 ont seuls été cotés à terme.

Nous retrouvons l'Italien à 93,70, l'Extérieure à 93 1/8 ; le Turc D à 24,47 ; la Banque Ottomane à 559. Le Portugais vaut 18 5/8, le Russe 3 0/0 1891 96,70. Le Roumain 4 0/0 amortissable 1898 est ferme à 93,65.

Au comptant, les obligations Ville de Paris 1886 se traitent à 403,25.

Les actions de la C^{ie} Générale de Travaux d'Eclairage et de Force (anciens Etablissements Clémangeon), se négocient aux environs de 540.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt.

Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.

Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.

Eclairage électrique dans toutes les chambres.

Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits.

Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

Jeu de lawn-tennis.

Bains dans l'hôtel.

Boîte aux lettres dans l'hôtel.

Télégraphe à la station et à la ville.

Location de voitures pour excursion.

La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Eglise.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— M^{me} veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE *Seule vraie garantie*

Étude de **M^e Camille SAUTET**, avoué à Cahors
Place du Palais de Justice, 7, successeur de **M^e Léon TALOU**.

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A suite de Saisie immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN L'AUDIENGE DES CRIÉES DU TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS, SÉANT A CAHORS
AU PALAIS DE JUSTICE DE LA DITE VILLE

DE DIVERS IMMEUBLES

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE BOISSIÈRES CANTON DE CATUS (LOT)

L'adjudication aura lieu le **Mercredi treize juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à midi et demi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'à la suite d'un commandement resté infructueux signifié à M. Hector **POUJADE**, usinier, domicilié à Boissières, et à dame **LAFARGUE** Anne-Marie-Rose, son épouse, demeurant avec lui, pris tous deux conjointement et solidairement, le mari en outre pour assister et autoriser sa femme.

Il a été procédé suivant exploit de **M^e BOUSQUET**, huissier à Catus, en date des vingt, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-dix sept enregistré, visé conformément à la loi par Messieurs les Maires des communes de Saint-Denis et de Boissières.

A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés.

Et ce à la requête de Monsieur **Louis GARY**, agent de recouvrements domicilié à Cahors, ayant **M^e René BILLIÈRES**, avoué près le Tribunal civil de Cahors, pour son avoué constitué, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure, rue Ste-Claire, n° 52, près le palais de Justice.

Au préjudice et sur la tête desdits Monsieur **Hector POUJADE** et dame **Anne-Marie-Rose LAFARGUE**, mariés.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux saisis suivant exploit de **M^e BOUSQUET**, huissier à Catus, en date du vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, visé conformément à la loi par Monsieur le Maire de la commune de Boissières.

Il a été transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, vol. 160, numéros 32 et 33 par Monsieur le conservateur des hypothèques dudit bureau qui a perçu les droits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par **M^e René BILLIÈRES**, avoué poursuivant, enregistré et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, afin d'y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans déplacement et y servir de minute d'enchère.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et ce jour-là le Tribunal, tout en donnant acte de cette publication fixa le jour de l'adjudication au mercredi quinze juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Il a été procédé le mercredi quinze juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à la vente des biens ci-après formant le troisième lot des biens

saisis sur la mise à prix de huit cents francs.

Le dit jour les dits biens ont été adjugés au poursuivant faute d'enchères, pour la mise à prix.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit enregistré, Mademoiselle **Antoinette FRAYSSINET** jeune, célibataire, majeure, rentière, demeurant à Montauban, rue Lacapelle, n° 94, assistée de **M^e Camille SAUTET**, avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix de l'adjudication ci-dessus.

En conséquence et par suite de la dite déclaration de surenchère et aux requête, poursuites et diligences de :

Mademoiselle **Antoinette FRAYSSINET** jeune, célibataire, majeure, rentière, demeurant à Montauban, rue Lacapelle, n° 94,

Ayant **M^e Camille SAUTET** pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville.

En présence ou eux dument appelés de :

1° Monsieur **Louis GARY**, agent de recouvrements domicilié à Cahors, créancier ayant poursuivi la vente et adjudicataire surenchéri,

Ayant **M^e Billières** pour avoué ;
2° **Hector POUJADE**, usinier et dame **LAFARGUE**, Anne-Marie-Rose, son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Boissières, pris tous deux conjointement et solidairement, parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le mercredi treize juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à midi et demi, à une nouvelle mise en vente du troisième lot des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Des biens à vendre
Telle qu'elle résulte du premier placard

Troisième lot

BIENS

Situés sur le territoire
de la commune de
Boissières.

Article septième

Une pâture située à La Peyrotte, portée sous le numéro 1161, section D du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance d'environ six ares neuf centiares, quatrième

classe, d'un revenu cadastral de douze centimes.

Article huitième

Une terre située au lieu du Théron, portée sous le numéro 1228, section D du dit plan, d'une contenance d'environ deux ares dix centiares, cinquième classe, d'un revenu cadastral de six centimes.

Article neuvième

Une terre située à La Peyrotte, portée sous le numéro 1163 P, section D du dit plan cadastral, d'une contenance d'environ cinquante-quatre ares quarante centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu cadastral de deux francs cinquante-huit centimes.

Article dixième

Une terre située au Combel, portée sous le numéro 1234, section D du dit plan, d'une contenance d'environ six ares soixante-dix centiares, cinquième classe, revenu cadastral vingt centimes.

Article onzième

Une terre située au Pech de Vergnoux, portée sous le numéro 1277 P, section D du dit plan, d'une contenance d'environ dix ares cinquante-cinq centiares, quatrième classe, d'un revenu cadastral de un franc cinq centimes.

Article douzième

Une terre située à La Peyrotte, portée sous le numéro 1162 P, section D du dit plan, d'une contenance d'environ neuf ares cinquante centiares, quatrième classe, revenu cadastral soixante centimes.

Article treizième

Une terre située à La Peyrotte, portée sous le numéro 1163 P, section D du dit plan, d'une contenance d'environ vingt-huit ares quatre-vingt-quatorze centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu cadastral de un franc dix-neuf centimes.

Article quatorzième

Une terre située à Péchibre, portée sous le numéro 1167, section D du dit plan, d'une contenance d'environ un are vingt centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu cadastral de six centimes.

Article quinzième

Une vigne située à Péchibre, portée sous le numéro 1168 P, section D du dit plan, d'une contenance d'environ sept ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu cadastral de quarante-six centimes.

Article seizième

Un bois situé au Pech de Vergnoux, porté sous le numéro 1278, section D du dit plan, d'une contenance d'environ vingt ares soixante-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu cadastral de quarante-un centimes.

Article dix-septième

Une vigne située au Pech de Vergnoux, portée sous le numéro 1274, section D dudit plan, d'une contenance d'environ huit ares, quatrième classe, d'un revenu cadastral de quarante-huit centimes.

Article dix-huitième

Un bois situé au Pech de Vergnoux, porté sous le numéro 1276, section D dudit plan, d'une contenance d'environ dix-sept ares, cinquième classe, d'un revenu cadastral de dix-sept centimes.

Les articles de la saisie dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept et quarante-huit, ont été distraits suivant jugement du Tribunal civil de Cahors en date du quatre mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Article quarante-neuvième

Une vigne située aux Places, portée sous le numéro 715 P, section D dudit plan, d'une contenance d'environ quarante centiares, d'un revenu cadastral de trois centimes.

Article cinquantième

Une maison sise à La Peyrotte, portée sous le numéro 1163, section D dudit plan cadastral, d'un revenu cadastral de quarante-huit francs soixante-quinze centimes.

Cette maison est construite en pierres et briques et a deux tombants d'eau. L'entrée principale est du côté Est. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et galetas.

Le rez-de-chaussée comprend trois pièces dont deux éclairées au sud par une petite fenêtre grillée. La porte d'entrée est en bois à un battant, donnant accès dans un corridor où se trouve l'escalier conduisant au pre-

mier étage. Le premier étage comprend diverses chambres éclairées à l'est par trois portes vitrées donnant accès sur la galerie dont il sera parlé plus bas. Du côté sud, le premier étage est éclairé par deux fenêtres et du côté ouest par une seule. Le galetas est éclairé par trois petites ouvertures à l'est et au sud par une seule. Tout le long de la façade du côté est se trouve une galerie soutenue en avant par sept piliers en pierre, sur laquelle galerie donnent accès les portes vitrées du premier étage. A chacune des extrémités de la galerie, au-dessus des derniers piliers, sont deux pavillons en pierre de forme carrée avec toit en ardoise.

A cette maison est adossée une grange dont le toit se continue et forme un hangar ouvert. On a accès à l'est dans ladite grange par une grande porte à deux battants. A l'extrémité nord-ouest, au bout du hangar, se trouve un vieux four démolé.

A environ dix mètres sur le prolongement nord de la maison se trouve une grange construite en tuiles et pierres. Cette grange a deux tombants d'eau, est recouverte en tuiles crochets. Le toit se prolonge au sud et forme une espèce de hangar. L'entrée se trouve du côté sud et a lieu par deux grandes portes à deux battants; du même côté, entre les deux portes, se trouvent deux fenêtres, au-dessus également une fenêtre; cette grange est éclairée aussi par une ouverture au nord et deux à l'ouest.

Adossée à cette grange, il y a une maison d'habitation pour colons éclairée par trois fenêtres à l'est et une au sud. A l'extrémité nord-est se trouve, formant le coin de la dite maison attenant à la grange, une tour genre pigeonnière avec au premier étage une porte et au second une fenêtre. Au-dessous se trouve une écurie.

Les articles cinquante-deux et cinquante-trois ont été distraits par le jugement précité.

LOTISSEMENT

1^{er} Lot

Le premier lot a été distrait par jugement du tribunal civil de Cahors du vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

2^o Lot

Le deuxième lot non surenchéri a été adjugé moyennant **trois mille neuf cent vingt francs.**

3^e Lot

Le troisième lot composé des immeubles ci-dessus sera remis en vente sur la nouvelle mise à prix de **NEUF CENT TRENTE-CINQ francs** fixée par le surenchérisseur, ci.....

935 fr.

Le tout en sus des charges. Les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés sur le territoire de la commune de Boissières, canton de Catus, arrondissement de Cahors (Lot).

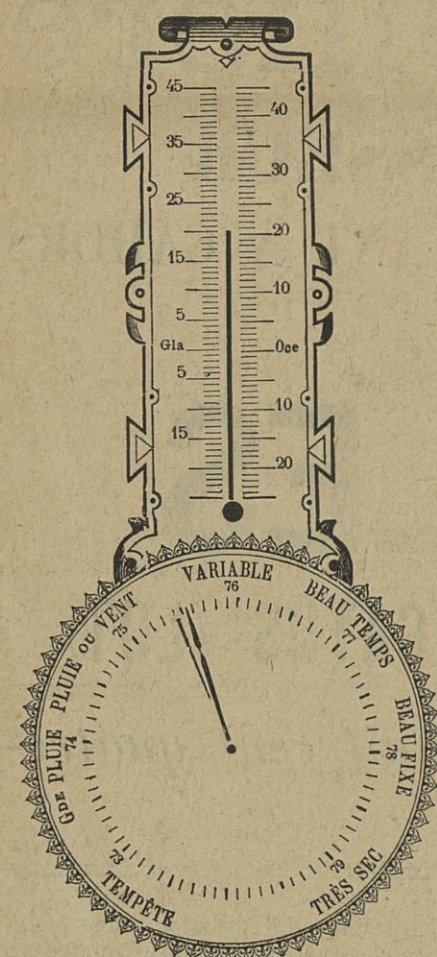
Ils appartiennent aux dits mariés Pougade qui les jouissent, ils ont été réellement saisis sur leur tête et à leur préjudice pour arriver au paiement de sommes à eux réclamées dans le commandement tendant à saisie-immobilière et ils seront en exécution de cette saisie et de la présente surenchère vendus publiquement et d'autorité de justice le **treize juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit**, à midi et heures suivantes, par devant et à l'audience de Messieurs le Président et juges composant le Tribunal civil de Cahors sié-

geant en Chambre des criées, au palais de Justice de la dite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur aux clauses, charges et conditions du cahier des charges, dont il a été ci-dessus parlé et dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement. Le prix de l'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir et produira intérêts à cinq pour cent à partir du jour de l'adjudication jusqu'à son paiement intégral. Tous les frais exposés pour parve-

nir à la vente des biens ci-dessus désignés et autres à suivre devront être payés par l'adjudicataire dans les quinze jours de l'adjudication, en sus du prix. NOTA — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance. Pour extrait certifié conforme,

Cahors, le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. L'avoué surenchérisseur, **Signé : Camille SAUTET** Enregistré à Cahors, le **juin** mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, F^o C^e Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris. **Signé : De FRAMOND.**

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Camille SAUTET, avoué, en son étude sus-indiquée.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 11.
Id. maxima de la veille : 28.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 7.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^e, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1308, du 25 Juin 1898. Les canaux de mars, par l'abbé Th. Moreux. — La fabrication des parfums à Grasse, par Jacques Rouché. — L'aviation au service de l'armée, par J.-F. Gall. — L'Exposition internationale d'automobiles, par E. H. — La végétation au jardin du Hamma, par J. Poisson. — La fin des oiseaux, par Henri de Parville. — La traction électrique à Paris, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences; séance du

20 juin 1898, par Ch. de Villedenil. — Le ballon captif du Jardin d'Acclimatation, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1334^e livraison (25 juin 1898).

Seulette, par M. Pierre Maël. — Les timbres-poste : Allemagne : Brème, par Lucien d'Elne. — L'instruction obligatoire, par M^{lle} Borius (A. Verley). — La dernière aventure de Bois-Rosé, par Gabriel Ferry. — Les chemins de fer électriques, par Daniel Bellet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C^e, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 26 (25 juin 1898).

- 1^o Dans les cavernes des Causses (10^e Campagne souterraine, 1897), par M. E.-A. Martel.
- 2^o A travers le monde : Les villes mortes du Sahara, par P. Blanchet.
- 3^o Profils de voyageurs : Théodore Lacour, explorateur, résident de France à Savalou (Haut-Dahomey), par Lag.
- 4^o Grandes courses de terre et de mer : Les traversées de l'Asie.
- 5^o L'expansion coloniale : La colonisation européenne dans l'Amazonie.
- 6^o Livres et Cartes.
- 7^o Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs. — Collectionneurs. — Recherches, capture et conservation des Coléoptères, par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^e, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 juin.

V^{ss} Nacla : Chronique mondaine. — Paul Vernier : Le cas d'Alcibiade. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Un soldat (fin). Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

GUERISON
Certains et Radicale de tous les **AFFECTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Pityriasis, Lups, etc., etc.
Plates (écoutez) surmontez des incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIRMAN, 108, rue de Turin, PARIS. Consultations et traités par Cor. e. p.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

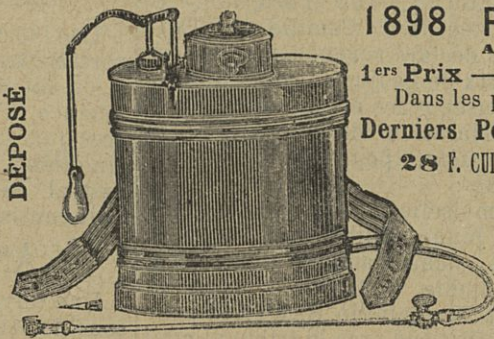
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE COCHER 606

Deuxième partie

I

UN ACCIDENT

Et tout aussitôt, revenant vers la voiture avec l'espoir très peu raisonné d'y retrouver Marie, elle s'adressa au cocher :

— Elle était là tout à l'heure, à deux pas de moi : j'ai entendu un cri et je ne l'ai plus revue !

— C'est qu'elle est arrivée à la ferme avant vous.

— Pas du tout, puisqu'elle me suivait en courant dans le champ à ma droite...

Elle n'était donc pas avec vous dans le sentier ?

— Non, elle avait pris par là, du côté de ce grand pieu que vous voyez d'ici.

— Oh ! mon Dieu ! et je parie qu'il y a là un tas de pierres ?

— Précisément. Je crois même qu'elle est montée dessus.

— Encore le Trou-au-Loup ! gémit le cocher en se frappant le front avec désespoir.

— Le Trou-au-Loup ? répéta Cécile sans comprendre.

— Oui, un grand souterrain qui va du château au village ; quand on y tombe, on est perdu !... Aussi l'on marque avec soin les endroits dangereux avec des barrages en bois ou en pierres. Mais celui-là a été sans doute découvert récemment, car je ne le connaissais pas.

— Que dites-vous !... Alors, si elle est tombée là dedans elle est perdue ?...

Le cocher était descendu de son siège balbutiant :

— Il faudra voir ça... Attendez... attendez !...

Et au même moment, tout en retenant les chevaux, il lança ces deux mots à pleine voix :

— Le loup ! le loup !

De la ferme, des cris pareils lui répondirent.

On aperçut alors des lanternes s'agiter et des ombres courir dans les terres.

— Le loup ! le loup !

Le cri se propageait, les ombres s'avançaient sur la route, et une voiture qui roulait rapide vers le village s'arrêta. La tête d'un homme sortit à la portière, son regard interrogea le chemin déjà sombre... Un domestique vint aussitôt prendre ses ordres, et, pendant que Cécile, surprise, le domestique s'approcha d'elle :

— C'est moi Thomack ; ne craignez rien, mademoiselle. Si votre cousine est perdue, nous la retrouverons. Mon maître est là, dans cette voiture stationnant tout près de la vôtre.

— Ma cousine est tombée dans un précipice, dit Cécile avec désespoir, un endroit qui doit être bien affreux, puisqu'on l'appelle le Trou-au-Loup !... Regardez, c'est là !...

Thomack, Cécile et les paysans écarquillaient leurs yeux et n'apercevaient rien. Le tas de pierres s'était aplati seulement, et le pieu s'était enfoncé ; on eût dit, auprès, de la terre fraîchement remuée.

Cécile voulut s'avancer, un paysan la retint avec un signe de terreur :

— C'est le danger, ça, mademoiselle !

— Il faut retourner au village et entrer dans le grand souterrain, opinèrent les autres.

— Marie, ma pauvre Marie ? demanda Cécile avec angoisse.

— Nous la sauverons ! fit Thomack, avec l'accent convaincu d'un prophète.

Et il s'élança vers la voiture de son maître, pendant qu'Agnelet engageait vivement Cécile à remonter dans celle de madame Brunichon.

— Hâtons-nous, mademoiselle ! Pendant que les paysans entrèrent du côté du village, nous descendrons au Trou-au-Loup par les caves du château et nous tirerons votre cousine de peine... Il n'y a pas d'autre moyen, c'est sûr ?

La voiture de Johnson filait déjà comme un trait.

Cécile eut de la peine à se laisser persuader ; il lui semblait qu'elle abandonnait Marie à d'horribles tortures.

— Mais, dit-elle au domestique, la pauvre enfant à le temps de mourir étouffée ou broyée, que sais-je ?

— Pour ça, mademoiselle, c'est une chance.

Il y a des endroits où l'on peut tomber sur du sable doux comme du velours ; mais si l'on se trouve pris dans un éboulement ou si l'on tombe dans la mare, c'est fini !

Cette lugubre naïveté fit trembler Cécile. Sa nature fortement trempée l'avait préservée d'un évanouissement, ce qui fut advenu à toute autre femme ; mais dès qu'elle fut entrée dans la voiture et qu'elle s'y vit seule, elle pleura abondamment.

Au château, madame Brunichon attendait les jeunes filles en soignant sa basse-cour et en donnant des ordres à ses servantes.

Quand vint la nuit, elle remarqua que les Parisiennes étaient en retard. Aussitôt que la voiture s'engagea dans l'avenue, elle courut au-devant avec une lanterne.

— Eh bien ! mes enfants, dit-elle, c'est vous ?

Elle ouvrit la portière.

— Comment ! vous êtes seule ? demanda-t-elle à Cécile.

Ah ! madame, si vous saviez !...

— Embrassons-nous d'abord. Je vous reçois sans cérémonie. Je ne suis pas allée vous prendre à la gare ; il aurait fallu m'habiller, et, entre nous, j'ai pensé que vous m'excuseriez.

Cela dépeignait madame Brunichon. Faire plus d'une toilette par jour lui eût été insupportable, changer quelque chose à ses allures l'eût énormément gênée. Elle aimait cette vie libre de province où l'on ne juge pas nécessaire de justifier sa position par l'éclat du luxe.

(A suivre.)